



## Calculez votre perte de salaire en cas d'arrêt maladie !

Non content d'avoir baissé le pouvoir d'achat des fonctionnaires durant 20 ans, le Gouvernement a imposé en 2018 puis 2025 :

- **1 jour de carence** en cas d'arrêt maladie
- La **baisse de 10% de l'indemnisation** jusqu'au 90e jour

La CGT Fonction publique met à votre disposition un outil pour calculer le coût d'un arrêt maladie :



OU

<https://carence.cgtfonctionpublique.fr>

Syndicat CGT Clermont Métropole  
64-66 Avenue de l'Union Soviétique  
63000 CLERMONT-FERRAND  
04.73.98.34.94 ou 07.67.71.48.84  
cgtclerco@gmail.com